

*Initiatives ministérielles*

province de Québec, contrairement à ce qui s'est produit dans le passé.

La Constitution est la pierre angulaire d'un pays; je suis totalement d'accord. Je suis également d'accord avec quelques propos du député de Kootenay-Est quand il dit que la Constitution appartient aux citoyens qui habitent le pays. Pourtant, le fait que le Québec n'ait pas signé la Constitution depuis 1982 ne nous a pas empêchés, en tant que Québécois, de nous épanouir et de nous développer ensemble avec d'autres concitoyens, d'autres résidents du Canada.

Je voudrais également souligner aujourd'hui que la Grande-Bretagne ne possède même pas de constitution.

[Traduction]

Si l'on songe aux pouvoirs importants qu'a eus la Grande-Bretagne et à l'influence qu'elle a exercée pendant des siècles, on se rend compte que l'absence de Constitution n'a pas empêché ce pays de se développer. Le Québec et le Canada ont évolué ensemble et peuvent encore évoluer ensemble.

Le député de Portneuf qualifie le veto de mesure édulcorée, mais c'est faux. Le veto protège le Québec à l'heure actuelle. Si le chef du député, le présent chef de l'opposition et futur premier ministre du Québec, était d'accord pour le constitutionnaliser, nous serions les premiers à nous y mettre. Toutefois, le chef de l'opposition lui-même a déjà dit officiellement qu'il ne voulait pas d'une modification constitutionnelle. Nous savons tous ce que veut le Bloc québécois, soit rien de moins que la séparation du Québec.

Je mets le présent chef de l'opposition au défi de se souvenir, lorsqu'il occupera à Québec son nouveau poste de premier ministre provincial, des propos qu'il aura tenus aujourd'hui à la Chambre. Il a convenu ici que le Canada est l'un des pays les plus démocratiques au monde. Compte tenu du poste qu'il occupe, il devrait savoir cela plus que tout.

Par conséquent, je trouve plutôt étrange que les députés du Bloc québécois parlent de démocratie et accusent le gouvernement de ne pas respecter la démocratie. Pour eux, la démocratie, c'est...

[Français]

On vote oui, on l'accepte, car c'est oui; mais si on vote non, démocratiquement on va l'accepter, mais, le même soir, le chef de l'opposition nous a menacés encore d'un autre référendum. C'est une drôle d'acceptation de la démocratie.

Notre premier ministre s'est engagé, au nom de tous les Canadiens, à respecter ses promesses.

• (1645)

[Traduction]

Une promesse faite par le premier ministre, c'est une promesse tenue. Ce soir, nous voterons sur la dernière des trois mesures

qu'il a promises et qui devront, tôt ou tard, être incluses dans la Constitution, dès avril 1997, espérons-le.

Le premier ministre a fait ces promesses au nom des Canadiens et, contrairement au député de Kootenay-Est qui estime que je devrais avoir honte de voter en faveur de ce processus, je me réjouis de pouvoir appuyer la réalisation de cette promesse.

J'ai suivi d'une manière particulièrement attentive les travaux de la Chambre cette semaine et j'ai entendu trois députés réformistes invoquer le Règlement pour signaler l'absence ou la présence de certains députés. Cela montre bien jusqu'où vont s'abaisser ces réformistes pour se faire du capital politique.

Lorsque c'était important, le chef des progressistes conservateurs, le député de Sherbrooke, était là. Madame la Présidente, il était là, avec vous et moi, au Québec, dans les moments difficiles où il a fallu défendre le Canada. Je trouve ignoble que, jour après jour, les députés réformistes prennent la parole à la Chambre et mettent en doute la participation du député de Sherbrooke.

Où étaient-ils le 27 octobre? Où étaient-ils durant la campagne référendaire? Aujourd'hui, ils ont le culot de prendre la parole et de reprocher à nouveau au gouvernement les initiatives qu'il a prises. Le premier ministre a proposées des mesures après avoir écouté les membres de son caucus et d'autres personnes sur l'octroi d'un droit de veto régional à la Colombie-Britannique, ce qui est très important pour cette province. Il est également très important que l'Ontario ait un droit de veto.

Quand on parle de la répartition de la population, il faut respecter les différences régionales du Canada. Le député de Kootenay-Est a l'audace de me reprocher de nouveau d'avoir voté comme je l'ai fait quand on sait que la moitié des députés de son parti ont voté contre la proposition d'accorder un droit de veto à la Colombie-Britannique, hier.

C'est très facile de critiquer. C'est très facile de dire qu'on cède toujours devant les demandes du Québec. Mais je voudrais bien que les députés disent ce que le Québec a obtenu depuis 30 ans.

Nous avons fait des sacrifices. Nous avons fait des concessions dans le passé. Je voudrais rappeler aux députés de la Colombie-Britannique que, lorsque celle-ci est entrée dans la Confédération, nous avons fait une concession seulement pour elle. Nous avons respecté cette concession. Il s'agissait de construire un chemin de fer national d'un océan à l'autre. Sinon, la Colombie-Britannique n'aurait pas adhéré à la Confédération.

Je rappelle à mes collègues de l'Île-du-Prince-Édouard que nous avons fait une concession pour cette province, celle de reconnaître cette île en lui accordant quatre députés et quatre sénateurs.

Pour ce qui est des concessions, les Québécois ne veulent pas être traités différemment des autres provinces. Ils veulent être reconnus pour ce qu'ils sont. Ils veulent avoir les outils dont ils ont besoin pour développer et protéger leur langue et leur culture. Si, pour cela, une concession est nécessaire, c'est une conces-